



VERVIERS

CABINET DE M^{me} LA BOURGMESTRE

Communiqué de presse

Verviers, le 23 mars 2020

[CORONAVIRUS - COVID-19 - INTERDICTION DE TOUT ÉTALAGE]

Afin d'éviter les derniers rares attroupements illégaux constatés à Verviers, Madame la Bourgmestre a décidé, complémentairement aux directives de l'état fédéral, d'interdire les étalages à Verviers à partir de ce jour, 23 mars 2020, et ce jusqu'au 5 avril 2020.

En effet, ce type de dispositif rend compliqué l'application des règles de distanciation sociale obligatoire dans les circonstances actuelles.

Il faut entendre par « étalage » : tout dispositif amovible occupant le domaine public destiné à présenter et promouvoir à la vente de façon attractive des marchandises quelconques.

Tout non-respect aux dispositions de l'ordonnance relative aux étalages est passible de sanctions administratives et contraventions.

Continuez à vous informer sur les canaux officiels :

- le site internet de référence : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>
- les médias sociaux : Twitter @SanteBelgique / Facebook SanteBelgique
- le contact center : 0800 14 689

CONTACT

Ville de Verviers | Muriel TARGNION, Bourgmestre

087 325 201